

## Reclassement infirmier cat B vers cat A Attention ARNAQUE?

*Un « protocole d'accord salarial ouvrant le droit d'accès en catégorie A à certaines professions classées en B a été imposé par le gouvernement grâce à la signature d'une seule organisation syndicale extrêmement minoritaire le SNCH (syndicat de cadres et de directeurs).*

*SUD a refusé catégoriquement de signer ce protocole qui propose aux infirmières aujourd'hui (aux autres catégories demain) une augmentation de salaire + ou - intéressante en échange de la remise en cause du droit à la retraite anticipée à 55ans. Ce chantage est scandaleux!*

Les infirmières sont la première catégorie de personnel à avoir à «choisir». Les personnels de rééducation et manip radio seront concernés 6 mois plus tard.

**Infirmières, vous allez donc, individuellement, avoir à opter pour le Nouvel espace indiciaire (catégorie B) ou la catégorie A . Ce sera ensuite irréversible!**

**Par contre, toutes les infirmières diplômées à partir de 2012 seront d'emblée placées en cat A.\***

L'attaque menée par Sarkozy contre nos retraites n'aide pas à y voir très clair. Divers documents, tableaux circulent. Chaque situation est évidemment particulière, SUD vous informe.

### Si vous restez en B Nouvel Espace Statutaire NES

- Vous gardez la prime Veil (90 euros/mois).
- Vous restez en catégorie active pour le droit de partir à la retraite: 55 ans aujourd'hui, 57 ans en 2018 si la réforme Sarkozy est votée.
- Vous conservez la majoration d'un an pour 10 ans.
- L'indice de fin de carrière est à 551 (au lieu de l'indice 534 actuel) soit + 17 points par mois.



### Si vous optez pour la catégorie A

- *Même si la pénibilité du travail ne va pas diminuer,*
- **Vous quittez la catégorie active: vous ne pourrez partir qu'à 60 ans. Ce départ à 60 ans serait maintenu même après 2018, par dérogation.** Vous devrez travailler au minimum 3 ans de plus.
- Par contre, le report à 62 ans sera effectif d'emblée pour les diplômées en 2012.
- **Vous perdez la majoration de durée d'assurance d'un an pour 10 ans de travail (en gros 3 ans de majoration).** Vous devrez travailler encore plus longtemps pour toucher une retraite pleine.
- La carrière est allongée, l'indice de fin de carrière sera à 604 (au lieu de l'indice 551 en cat. B NES) soit + 53 points par mois en janvier 2015 (avec des paliers en janvier 2011 et en janvier 2012).

Alors, ne décidez pas trop vite, vous avez plusieurs mois pour décider. Regardez attentivement les tableaux ou contactez nos militant-es pour étudier votre situation particulière.  
**Mobilisez vous et lutez avec nous contre « la réforme » des retraites en cours.**

### Et la prime Veil des infirmières?

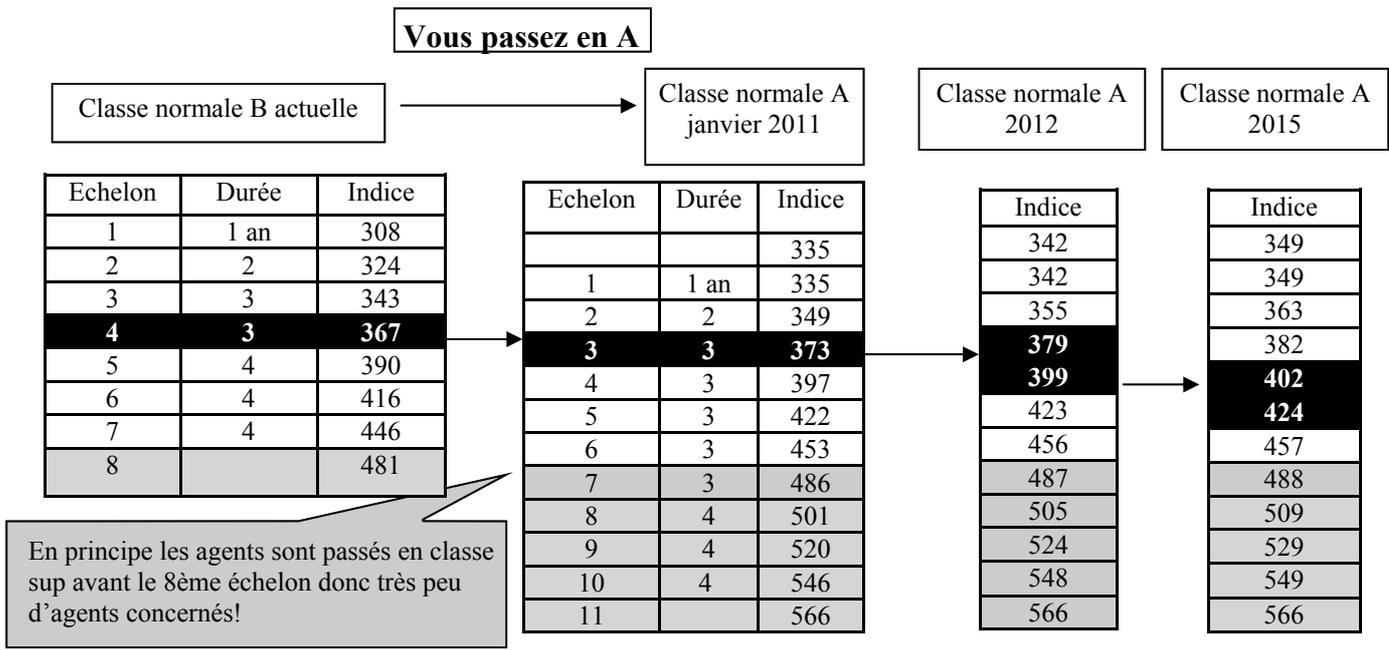
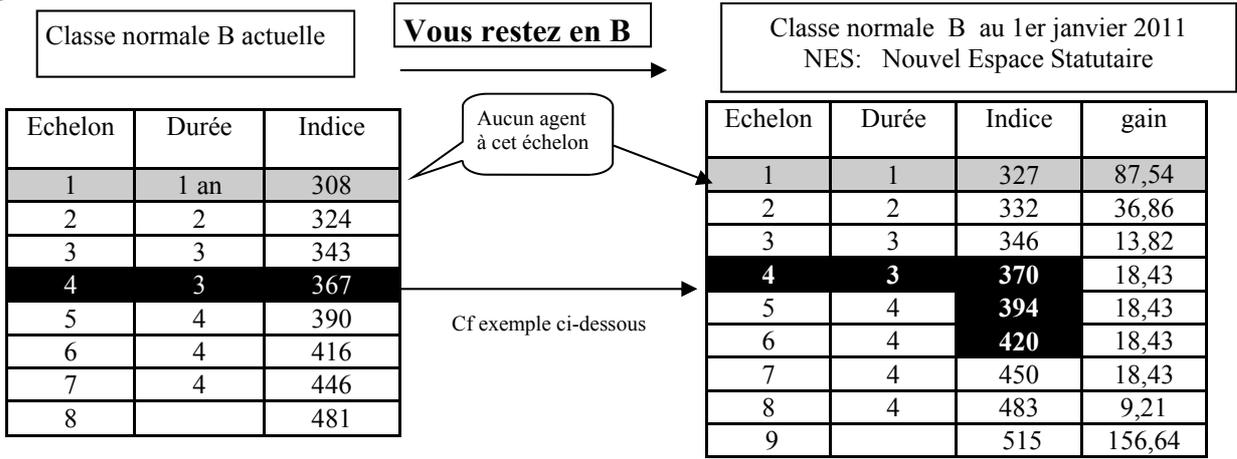
Pour le moment le Ministère affirme qu'elle sera maintenue lors du passage en catégorie A...  
.....mais ne prend pas d'engagement pour l'avenir.

*\* Afin de prendre en compte leur situation particulière, **les agents hospitaliers en promotion professionnelle** en vue de l'obtention du diplôme d'Etat infirmier qui sont entrés en formation au plus tard en décembre 2010, disposent d'un droit d'option, après leur réussite au concours sur titre d'infirmier, entre la nomination dans le grade d'infirmier de catégorie B (NES paramédical) et le grade classé en catégorie A.*

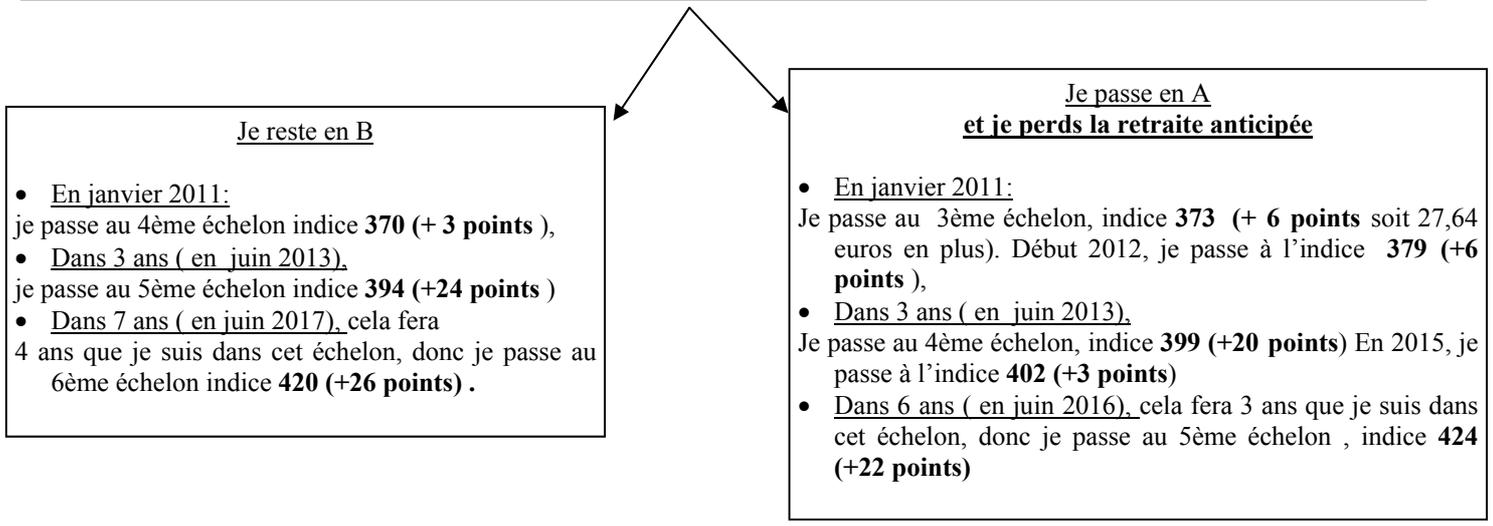
**Dès le 7 septembre, TOUS et TOUTES EN GREVE  
pour le retrait du projet Sarkozy**

Valeur du point d'indice 4,63euros

## Vous êtes en classe normale



**Exemple N°1** (suivre sur tableau en noir)  
Je travaille environ depuis 5 ans, IDE au 4ème échelon classe normale indice 367 depuis juin 2010.



**Cela revient, en 7 ans, à perdre 3 ans de retraite et la majoration d'1 an pour 10 ans pour une différence de salaire d'environ 19 euro/mois.**

Valeur du point d'indice 4,63 euros

## Vous êtes en classe supérieure

Classe supérieure B actuelle		
Echelon	Durée	Indice
1	2 ans	411
2	2	442
3	3	466
<b>4</b>	<b>3</b>	<b>490</b>
5	4	515
6		534
	14 ans	

**Vous restez en B**

Classe supérieure B au 1er janvier 2011  
NES: Nouvel Espace Statutaire

Aucun agent à cet échelon

Echelon	Durée	Indice	gain
1	2 ans	423	12
2	3	448	6
3	3	471	5
<b>4</b>	<b>3</b>	<b>494</b>	<b>4</b>
5	4	<b>519</b>	4
6	4	<b>535</b>	1
7		551	
	21 ans		

Cf exemple ci-dessous

**Vous passez en A**

Classe sup B actuelle

Classe sup A janvier 2011

Classe sup A 2012

Classe sup A 2015

Peu ou pas d'agents concernés

Echelon	Durée	Indice
1	2ans	411
2	2	442
3	3	466
<b>4</b>	<b>3</b>	<b>490</b>
5	4	515
6		534
	14 ans	

Echelon	Durée	Indice	gain
1		387	
2		400	
3		415	
4	2ans	431	20
5	2	451	9
6	3	473	7
<b>7</b>	<b>3</b>	<b>495</b>	<b>5</b>
8	4	520	5
9	4	539	5
10	4	557	
11	4	570	
	22 ans		

Indice
387
400
416
436
456
478
<b>501</b>
<b>524</b>
547
570
581
22ans

Indice
390
403
420
440
460
483
506
<b>529</b>
<b>552</b>
578
604
22ans

### Exemple N°2 (suivre sur tableau en noir)

Je travaille environ depuis 15 ans,

Je suis IDE au 4ème échelon classe supérieure (indice 490) depuis juin 2010

#### Je reste en B

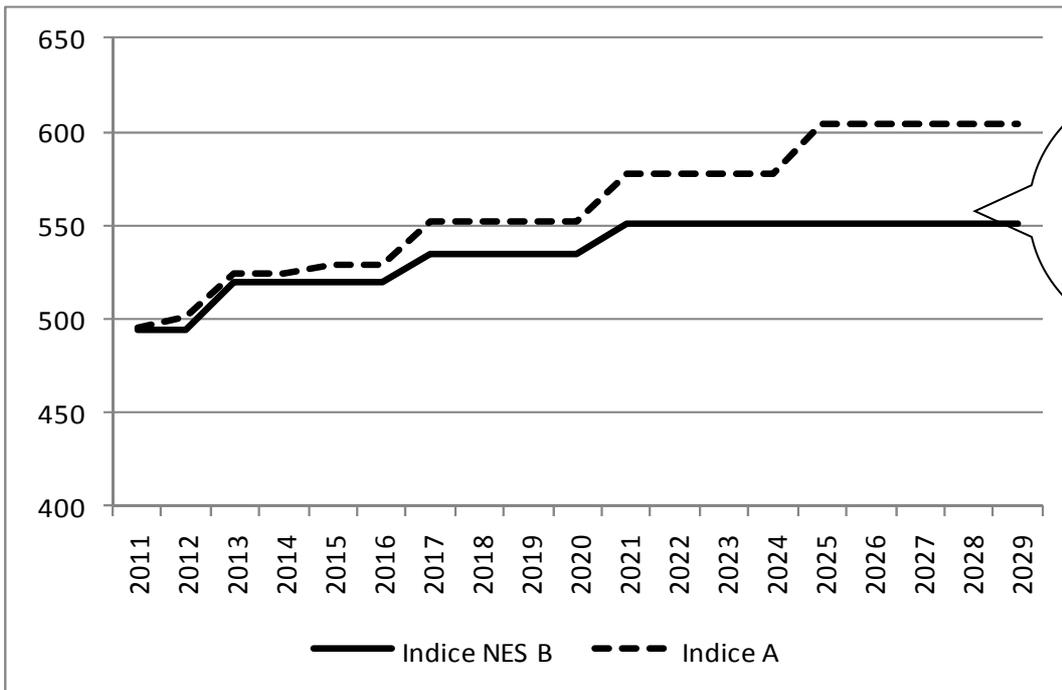
- En janvier 2011  
Si je reste en B: je passe au 4ème échelon de la nouvelle cat B, indice 494= + 4 points
- Dans 3 ans ( juin 2013, )  
je passe au 5ème échelon , indice **519 (+ 25 points)**
- Dans 7 ans (Juin 2017), cela fera 4 ans que je suis dans cet échelon donc je passe au 6ème échelon , indice **535 (+ 16 points)**.

#### Je choisis la catégorie A et je perds la retraite anticipée.

- En janvier 2011  
je passe au 7ème échelon , indice **495 = + 5 points**. En 2012 , je passerai à l'indice **501 (+ 6 points)**.
- Dans 3 ans ( juin 2013, )  
je passe au 8ème échelon, indice **524 (+ 23 points)** , puis en 2015 , indice **529 (+5 points)**
- Dans 7 ans (Juin 2017), cela fera 4 ans que je suis dans cet échelon, donc je passe au 9ème échelon , indice **552 (+ 23 points)**.

**Cela revient, en 7 ans, à perdre 3 ans de retraite et la majoration d'1 an pour 10 ans pour une différence de salaire d'environ 79 euro/mois.**

**Et si je vais jusqu'au bout de ma carrière,  
suite de la carrière de l'exemple n°2:**



Différence de  
245 euro par  
mois en fin de  
carrière

**En ce qui concerne les retraites:**

- IDE restant en catégorie B, l'ouverture des droits passera de 55 à 57 ans d'ici 2018
- IDE passant en catégorie A, il n'est pas fait application du relèvement de 2 ans. L'âge de l'ouverture des droits est donc à 60 ans.
- IDE diplômée à partir de 2012, l'ouverture des droits passe à 62 ans d'ici 2018



SUD a réalisé des simulations qui n'incitent pas au passage en catégorie A pour les infirmières pouvant prétendre à leur retraite à moyen terme (dans les 10 prochaines années).

Par contre, à plus long terme, c'est à dire pour les infirmières devant travailler encore au moins une dizaine d'années, le passage en catégorie A paraît plus favorable au niveau du salaire.

En conclusion, il est difficile de conseiller globalement de façon pertinente. SUD vous conseille de bien considérer le salaire, la pénibilité, avant de faire votre choix. Chacun-e d'entre vous prendra seul-e sa décision.

De tout façon, ce chantage à la perte de catégorie active est scandaleux!

- **Il divise la profession en 3 catégories**
- **Il condamne nos futures collègues à la perte de la catégorie active et de la majoration de 1 an pour 10 ans.**

Quant aux pensions de retraite, il est difficile de savoir comment évolueront les modalités de calcul. **Seule la mobilisation de tous et toutes peut permettre de bloquer le projet intolérable de Sarkozy. Ce projet est scandaleux, il veut baisser de façon importante les retraites et aggraver les inégalités déjà importantes entre les hommes et les femmes.**

**Agissons dès le 7 septembre!**